



PONTIVY COMMUNAUTÉ

**RÉAMÉNAGEMENT D'UNE DÉCHÈTERIE  
PARC D'ACTIVITÉS DE *KERPONNER*  
À NOYAL-PONTIVY (56)**

***DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES ICPE***

PJ N°10 : ÉVALUATION DES INCIDENCES  
NATURA 2000

# 1. RAPPEL DU CONTEXTE

PONTIVY COMMUNAUTE souhaite régulariser la situation administrative et réaménager la déchèterie qu'elle exploite, localisée au sein du parc d'activités de *Kerponner* sur la commune de Noyal-Pontivy.

La zone Natura 2000 la plus proche du projet est le site « *Rivière Scorff, forêt de Pont-Calleck, rivière Sarre* » qui est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC : Réf FR5300026) située au plus près à environ 7,6 km à l'Ouest, sans relation hydraulique.

Figure 1 : Localisation de l'installation et de la zone Natura 2000 la plus proche (Source : Géoportail)



## 2. IMPACTS DE L'ÉTABLISSEMENT SUR LA ZONE NATURA 2000 LA PLUS PROCHE

D'après l'INPN, la ZSC « *Rivière Scorff, forêt de Pont-Calleck, rivière Sarre* » qui comprend notamment la rivière *le Scorff*, est caractérisée par « *des sources jusqu'au secteur estuarien, sur substrat cristallophyllien plus ou moins métamorphisé (granites à micaschistes feldspathisés) déterminant un pH acide. Cours d'eau à affluents assez courts (réseau penné), également caractérisé par la présence de nombreux biefs de moulins qui modifient les conditions d'écoulement et produisent un découpage répétitif des unités phytocénotiques inter-barrages* ».

Ce site est vulnérable vis-à-vis :

- « *des sources de pollution organique disséminées le long du Scorff et de ses affluents [qui] sont susceptibles d'altérer la qualité physicochimique des eaux puis de modifier la distribution et la constitution des phytocénoses, de la macrofaune benthique, voire de l'ichtiofaune d'intérêt communautaire du site.*
- *des sources de pollution [...] liées à des pratiques agricoles (lessivage de nitrates), à la présence de piscicultures, au dysfonctionnement éventuel d'une station d'épuration... ;*
- *de l'abandon de l'entretien traditionnel de la végétation des berges, en relation parfois avec l'enfrichement des fonds de vallée (abandon des prairies riveraines), [qui] peut altérer la qualité des habitats dulcicoles (ralentissement de courant, envasement, ombrage etc).*
- *des dépôts de gravats [qui] sont une menace encore d'actualité pour les schorres de la partie estuarienne du Scorff ».*

Toutefois, compte tenu de la distance d'éloignement ainsi que de l'absence de relation hydraulique entre la déchèterie et la ZSC « *Rivière Scorff, forêt de Pont-Calleck, rivière Sarre* », le projet ne sera pas source d'incidence pour cet espace protégé. D'autant plus que l'installation est déjà existantes et que les conditions d'exploitations générales ne seront pas modifiées.

**Au regard de ces résultats et de l'article R.414-21 du Code de l'environnement, la mise en place d'une étude d'incidence approfondie sur la zone Natura 2000 la plus proche de l'établissement ne semble donc pas nécessaire.**

